

ECOLE SAINT JOSEPH - Grille tarifaire année scolaire 2026-2027

Vous pouvez précalculer vos frais annuels

Contributions annuelles - en fonction des revenus du foyer

Catégorie 1* : si revenu net fiscal annuel inférieur à 27 000 €	427.00 €
Catégorie 2* : si revenu net fiscal annuel inférieur à 47 000 €	630.00 €
Catégorie 3* : si revenu net fiscal annuel inférieur à 80 000 €	760.00 €
Catégorie 4* : si revenu net fiscal annuel supérieur à 80 000 €	896.00 €

** En fonction du revenu fiscal de référence de votre foyer tel qu'il figure sur votre dernier avis d'imposition*

Remise fratries- **Aîné** : tarif plein / **2^{ème} enfant** : -20 % / **3^{ème} enfant** : -30 % / **à partir du 4^{ème} enfant** : - 40 %

+ Autres frais annuels facturés à chaque enfant

Budget cartable- fournitures scolaires	76.00 €
Budget Sport -Culture	71.00 €
Anglais - maternelle	172.00 €
Anglais - primaire	312.00 €

+ Cotisations annuelles facturées et reversées aux organismes (**Attention -Tarifs 2025-226**) :

Cotisations diocésaines	obligatoire, facturée à chaque enfant	63.25 €
Cotisation UGSEL Maternelle	obligatoire, facturée à chaque enfant	4.70 €
Cotisation UGSEL Primaire	obligatoire, facturée à chaque enfant	5.70 €
Cotisation APEL	conseillée, facturée uniquement à l'aîné	22.00 €
+ Assurance individuelle accident	facultative, Mutuelle Saint Christophe	11.50 €

Services périscolaires - environ 144 jours scolaires

Garderie du matin (de 7h30 à 8h30) - forfait annuel	230.00 €
Garderie du soir (de 16h30-18h30) - forfait annuel	437.00 €
Garderie à l'unité - fréquentation occasionnelle – (factures mensuelles)	6.25€/séance

Restaurant scolaire- environ 144 jours scolaires

Fréquentation régulière au moins une fois /semaine à jour fixe	6.60 €
Fréquentation occasionnelle avec réservation	6.91 €
Panier repas – uniquement en cas de PAI	2.54 €

La facture de scolarité est annuelle et au format numérique. Elle est payable en 10 échéances – d'octobre à juillet inclus par prélèvement au 10 du mois.

Le budget de restaurant scolaire et garderies à l'unité est indépendant. Uniquement les repas commandés dans le mois et les séances d'études unitaires sont facturés. L'échéance est au 8 du mois suivant par prélèvement.

Votre interlocuteur pour le dossier financier est
Madame Aurélie Pottier – comptabilité des familles
04.50.09.19.65 ou [messagerie EcoleDirecte](#)